

Note explicative

Chantiers jeunes 2022

L'action jeunesse propose depuis plusieurs années aux jeunes âgés entre 16 et 18 ans non révolus la possibilité de travailler sur un chantier, le « chantier jeunes ».

Objectifs

- Acquérir une première expérience du monde du travail en leur proposant de signer un contrat de travail et de gagner un salaire ;
- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale et de participer à l'aménagement de la commune ;
- Rendre les jeunes acteurs de leur projet et les aider à le financer.

Chantiers jeunes

Depuis 6 ans, le service souhaite aller plus loin dans l'accompagnement du jeune. En partant du constat que toute expérience professionnelle passe par une recherche d'emploi, l'action jeunesse fournit à tout jeune intéressé par les chantiers jeunes une prestation complète : ateliers « connaissances du monde du travail », recrutement, chantier.

La formule se décompose comme suit :

- Envoi d'un courrier de présentation des chantiers jeunes aux intéressés et à leurs parents.
-
- Demande de dossier par mail auprès de sola laurie : laurie.sola@ville-champsurdrac.fr
- Dépôt du dossier en mairie dans une enveloppe cacheté au nom de SOLA LAURIE (incluant les pièces justificatives) avant le vendredi 4 mars 2022.
- Ateliers « connaissances du monde du travail ». 1 journée sera consacrée au CV, la lettre de motivation, l'entretien, la posture professionnelle et le monde du travail en général. Elle sera animée par un membre de l'EGEE (Entente entre les Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) et une deuxième journée sera prévue autour d'un atelier de développement personnel (la gestion du stress, posture) animée également par une professionnelle, sur les vacances d'avril 2022 (Mercredi 20 et jeudi 21 avril 2022)
Si le contexte sanitaire est toujours instable, une alternative « livret éducatif » vous sera proposé.
- A l'issue des ateliers un renvoi par mail à Sola Laurie d'un CV et d'une lettre de motivation avant la date d'échéance du 25 avril sera à effectuer en intégrant les conseils donnés durant les ateliers.

- Entretiens de recrutement. Les critères retenus seront la motivation, l'implication dans toute la démarche et la qualité du dossier administratif chantier jeune. Les 27.28 et 29.avril 2022.

Le jeune devra obligatoirement participer à toutes ces étapes pour pouvoir accéder aux chantiers jeunes. Il est rappelé toutefois que seule la semaine de chantiers jeunes est rémunérée.

En pratique

- Les chantiers sont proposés aux jeunes Chenillard, habitants Champ sur Drac, ayant au moins 16 ans et moins de 18 ans au premier jour du chantier.
- Les jeunes participent à des travaux d'entretiens, d'aménagements et de rénovations du patrimoine communal.
 - Espace verts (débroussaillage, plantation...)
 - Travaux de peinture
 - Déménagement de locaux
- L'encadrement des chantiers est assuré par l'entreprise Synergie Chantiers Educatifs **qui est l'employeur**, le suivi administratif est assuré par le service éducation enfance et jeunesse :
 - Un contrat de travail est établi ainsi que la signature d'une charte des chantiers.
 - Les jeunes travaillent 6 heures par jour (soit 30 heures hebdomadaire),
 - Les jeunes travaillent par équipe de 4,
 - Rémunération : SMIC Horaire.

Les **chantiers jeunes** seront effectués sur les vacances d'été et d'automne 2022 comme suit :

- **Vacances d'été :**

- Lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet 2022

- Lundi 25 juillet au vendredi 29 juillet 2022

- Mardi 16 août au vendredi 19 août 2022

-lundi 22 août au vendredi 26 août 2022

- **Vacances de toussaint :**

- Lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022

Les **ateliers de découverte du monde professionnel** sont prévus sur 2 journées durant les vacances d'avril : sous réserve du contexte sanitaire sans quoi l'envoi d'un livret explicatif sera fait ainsi que des permanences téléphoniques pour répondre aux diverses questions :

- **Mercredi 20 avril**
- **Jeudi 21 avril**

Il conviendra au candidat de se rendre disponible sur ces 2 dates.

ECHEANCIER chantiers jeunes 2022

A CONSERVER

DETAILS	Chantiers été automne
<i>courrier d'informations</i>	Janvier 2022
<i>Demande d'information et de dossier</i>	Par mail janvier février 2022
<i>Dépôt du dossier et des pièces administratives y compris lettre de motivation et CV</i>	Au plus tard le 4 mars 2022 (en mairie)
<i>Participation obligatoire aux ateliers de découverte du monde professionnel</i>	Mercredi 20 avril 2022 ou jeudi 21 avril 2022 A l'annexe Mairie
<i>Renvoi des CV et lettre de motivation après le stage</i>	Avant le lundi 25 avril 2022
<i>Entretien de recrutement</i>	Entre le mercredi 27 jeudi 28 et vendredi 29 avril 2022 à l'annexe Mairie
<i>Réponse de la collectivité</i>	Entre le lundi 9 et le vendredi 13 mai 2022
<i>Signature des contrats</i>	dates à définir début-juin pour les sessions d'été Début septembre pour la session d'octobre
<i>Chantiers jeunes</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet ➤ Lundi 25 juillet au vendredi 29 juillet ➤ Mardi 16 aout au vendredi 19 aout ➤ Lundi 22 aout au vendredi 26 aout ➤ Lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre